



No de résolution
ou annotation

**15 FÉVRIER
2022**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue mardi 15 février 2022, à 17h00 à huis clos et en visioconférence.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun. Elle explique la procédure d'enregistrement suite au décret gouvernemental sans la présence du public.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Johanne Béliveau
Mme Marilou Carrier
Mme Miriame Dubuc-Perras
M. François Gagnon
M. Denis Larocque
M. Daniel Pinsonneault

Mme Chantal Girouard, directrice générale / greffière-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-02-32

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Daniel Pinsonneault
Appuyé par Denis Larocque
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-02-33

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Johanne Béliveau
Appuyé par Marilou Carrier
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
MARDI 15 FÉVRIER 2022 À 17H00
à huis clos et en visioconférence**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance. ®
2. Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 3- Quittance et transaction ®
- 4- Levée de la séance ®



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2022-02-34

QUITTANCE ET TRANSACTION 433, ROUTE 132

Il est proposé par Miriame Dubuc-Perras
Appuyé par François Gagnon
Que le conseil municipal de Sainte-Barbe autorise la mairesse et la directrice générale à signer la Quittance Transaction annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante relativement aux conditions d'occupation et de libération du 433, Route 132 à Sainte-Barbe suivant l'avis de résiliation du bail transmis par la Municipalité aux locataires des lieux.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-35

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Denis Larocque
Appuyé par Daniel Pinsonneault
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 17h20.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)